



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 14 février 2017

– **14^e** –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mme Diane Beaudet
 - M. Kenneth George
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
 - M. Jocelyn Pauzé
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 3
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions
d'unité, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service
des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des
personnes et du développement des compétences
 - M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
 - Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de
l'information
Marie-Christine De Courcy, coordonnatrice au Service du
développement et de l'innovation professionnelle

Mme Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
M. Gérald Provost, coordonnateur à l'Audit interne
Mme Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

Le commissaire Kenneth George est présent à compter du point 5.

Déclaration de la présidente

Mme Catherine Harel Bourdon souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif en cette semaine de la persévérance scolaire. Elle remercie le directeur de l'École des métiers de la construction de Montréal pour la tenue du lancement de la semaine de la persévérance scolaire à son école.

La présidente réitère l'importance d'accueillir, dans les écoles de formation professionnelle, les élèves de 16 à 24 ans. Elle mentionne avoir été particulièrement touchée par la présence des élèves de l'école Eulalie-Durocher qui ont mis sur pied le conseil d'élèves et qui sont très impliqués dans leur milieu.

Mme Harel Bourdon a également pris part à une activité à l'école Charles-Lemoyne en présence du maire de Montréal, de représentants de Fusion-Jeunesse et du directeur de l'école Saint-Henri, activité qui avait pour but d'annoncer un investissement en vue d'un aménagement paysager à cette école dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal. Les élèves du programme de formation préparatoire au travail de l'école Saint-Henri ont contribué à la mise sur pied de ce projet. Mme Harel Bourdon souligne également l'investissement important du secteur privé dans cet aménagement.

La présidente invite les membres du comité exécutif à assister à la présentation du documentaire *Martin et les Dragons* au théâtre Outremont, le jeudi 16 février 2017. Ce documentaire porte sur l'utilisation du basketball comme outil d'intervention auprès des jeunes des écoles Jeanne-Mance et Le Plateau et des écoles primaires du quartier Centre-Sud afin de les soutenir et de les motiver dans leur parcours scolaire.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2017 » :
 - a) Projet de loi n^o 121 : *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

- b) Achats regroupés avec le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Centre Sainte-Croix – état de situation à la suite de l'incendie
 - b) Points de service pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) – 2017-2018
- ajouter les articles suivants :
 - A-31-3178 Service des ressources financières – location d'espaces à bureaux – avis d'appel d'intérêt 27-533S

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2017
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2017
 - a) *Projet de loi n°121 : Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*
 - b) Achats regroupés avec le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Centre Sainte-Croix – état de situation à la suite de l'incendie
 - b) Points de service pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) – 2017-2018
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

f) Offre alimentaire

g) Suivi des projets

Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017

- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-321 Direction générale – attribution d’un contrat de services de gré à gré à une consultante externe dans le cadre du déploiement des produits développés par la GRICS (Mozaik-Gestion administrative, Mozaik-Gestion scolaire, Mozaik-Portail et Mozaik-Outils pédagogiques)
- * 8- DG-02-344 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Bedford – année 2016-2017
- * 9- DG-02-345 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l’école Notre-Dame-de-Grâce et Notre-Dame-de-Grâce annexe / Étoile filante – année 2016-2017
- * 10- DG-02-346 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l’école Louis-Riel – année 2016-2017
- * 11- DG-02-347-A Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l’école Joseph-François-Perrault – année 2016-2017
- * 12- DG-02-348 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l’école La Dauversière – année 2016-2017
- * 13- DG-02-349 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l’école Léonard-De Vinci – année 2016-2017
- *14- DG-02-350 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – École des métiers de l’horticulture de Montréal (EMHM) – construction de nouvelles serres au Jardin botanique

- 15- A-10-103 Service de l'organisation scolaire – diversification de l'offre de lait-école
- 16- A-29-1794 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de poste – modification au plan de l'effectif 2016-2017
- 17- A-31-3158 Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – remplacement du système d'intercommunication – appel d'offres 25-2398P – attribution d'un contrat
- * 18- A-31-3165 Service des ressources financières – approbation des états financiers de deux garderies de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) fermées en 2016
- 19- A-31-3166 Service des ressources financières – transport de valeurs par messagerie sécuritaire et consolidation bancaire – entente de services 27-488D – exercice de la deuxième option de renouvellement d'une année
- 20- A-31-3168 Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaire – appel d'offres 15-194P – premier renouvellement de contrats à exécution sur demande
- 21- A-31-3178 Service des ressources financières – location d'espaces à bureaux – avis d'appel d'intérêt 27-533S
- 22- A-33-1017 Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-la-Lande, annexe – travaux en lien avec la reprise du bâtiment situé au 5095, 9^e Avenue, aux fins de scolarisation
- 23- A-33-1026 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation des systèmes de ventilation
- 24- A-33-1027 Service des ressources matérielles – entrepreneurs détenant un contrat à exécution sur demande pour des travaux après sinistre à taux horaires – dépassement du volume d'affaires associé à ces contrats
- 25- A-34-2699 Service du secrétariat général – calendrier des séances du comité exécutif 2017-2018
- * 26- A-34-2700 Service du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil des commissaires 2017-2018

27- Information

- * a) A-11-78 Services éducatifs – suivi au forum Enseigner et intervenir auprès des élèves ayant des besoins particuliers (21 novembre 2016) – présentation du compte-rendu et du rapport synthèse de l’atelier de réflexion des participants
- * b) A-11-79 Services éducatifs – travaux entourant la politique de la réussite de la CSDM, le plan d’engagement de la CSDM et les projets éducatifs des établissements – échéancier

28- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 22 février 2017

29- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 janvier 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2017

- a) Projet de loi n°121 : *Loi augmentant l’autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

M. Kenneth George rappelle que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) souhaite être invitée à la commission parlementaire qui portera sur le projet de loi n°121 : *Loi augmentant l’autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. La présidente ajoute qu’elle souhaite que ce projet de loi et les documents qui en découlent soient analysés par le Bureau des affaires juridiques.

- b) Achats regroupés avec le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)

M. Kenneth George demande au directeur général s'il a entrepris les démarches auprès du CGTSIM afin de pouvoir ajouter des produits à la liste des achats regroupés. M. Robert Gendron fera un suivi à ce sujet dans les prochains jours.

4. Affaires nouvelles

- a) Centre Sainte-Croix – état de situation à la suite de l'incendie

Mme Catherine Harel Bourdon mentionne que deux locaux du centre Sainte-Croix ont été endommagés lors d'un incendie vendredi dernier. Étant donné l'odeur persistante de fumée, il a été convenu de maintenir le centre fermé en début de semaine. Selon les dernières informations, il pourrait rouvrir ce mercredi, après un traitement de l'air.

- b) Points de service pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) – 2017-2018

La présidente souhaite que le dossier des points de service soit traité au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) et au comité politico-administratif. Elle propose qu'un état de situation qui prendra en compte le projet d'intégration et la signalisation soit présenté à ces comités.

5. Dossiers récurrents

- a) Plan Réussir

M. Claude Daviau mentionne que les directions d'établissement ont maintenant accès aux documents qui ont servi à l'organisation de la journée du Forum sur l'inclusion. Elles pourront les utiliser lors de la journée pédagogique institutionnelle prévue au mois d'avril 2017 afin de réfléchir avec leur équipe-école sur le concept d'inclusion.

M. Daviau souligne que le comité central de l'environnement célébrera sa 25^e année d'existence en 2017. Par ailleurs, à la suite de la première rencontre du comité de vigie sur les services de garde, M. Daviau constate qu'il y aura beaucoup de travail à faire dans ce dossier.

- b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) suivent la situation financière de la CSDM de près.

Mme Lucie Painchaud informe les membres du comité exécutif que la CSDM a reçu une réponse du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) concernant l'optimisation. Seuls huit projets parmi les seize soumis au MEES ont été acceptés. Une rencontre avec des représentants du MEES est prévue afin de comprendre les motifs de refus.

c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet fait le tour des dossiers en cours tant au centre administratif que dans les établissements scolaires. Il mentionne que des rencontres d'information avec le personnel du centre administratif et de l'annexe sont prévues lundi prochain. Il y sera question du processus de délocalisation et de la qualité de l'air dans les deux bâtiments. Une rencontre avec les cadres concernés par ces informations est quant à elle prévue pour ce jeudi.

Les travaux visant à remettre le centre des enseignantes et des enseignants (CEE) à niveau pour accueillir du personnel durant les travaux au centre administratif sont complétés. Le système de ventilation a été nettoyé et est exempt de fibres d'amiante. La relocalisation de certains groupes d'employés est commencée. La priorisation pour la délocalisation se fait en fonction du recensement des signalements reçus.

d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

M. Marc Prescott mentionne que son service travaille sur un nouvel outil qui regroupera des informations par quartier, notamment les prévisions démographiques du MEES et les projets d'agrandissement en cours. Il s'agit d'une démarche transparente et collaborative qui permettra une mise à jour des informations en temps réel.

e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

Mme Lucie Painchaud déposera un état de situation à la prochaine séance du comité exécutif.

f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a eu aucune question ni aucun commentaire.

g) Suivi des projets
Tableau de bord – Projets institutionnels 2016-2017

Mme Lucie Painchaud déposera le tableau de bord des projets institutionnels à la prochaine séance du comité exécutif.

Elle ajoute qu'une rencontre du comité de vigie sur la transformation est prévue le 17 mars 2017.

6. Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n'y a eu aucune question ni aucun commentaire.

7. Direction générale – attribution d'un contrat de services de gré à gré à une consultante externe dans le cadre du déploiement des produits développés par la GRICS (Mozaik-Gestion administrative, Mozaik-Gestion scolaire, Mozaik-Portail et Mozaik-Outils pédagogiques)

Document déposé : Rapport DG-01-321 (version corrigée) en date du 9 février 2017 de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les produits Mozaik-Gestion administrative, Mozaik-Gestion scolaire, Mozaik-Portail et Mozaik-Outils pédagogiques développés par la société GRICS seront déployés à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT que l'implantation des différents produits doit se faire dans un délai relativement court et que pour y parvenir, les personnes impliquées doivent avoir une grande connaissance du fonctionnement de l'organisation administrative et pédagogique de la CSDM;

CONSIDÉRANT la description des travaux planifiés décrits dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM d'attribuer un contrat de gré à gré à une consultante externe ayant fait partie de l'équipe de travail qui a accompagné la CSDM dans le cadre de la transformation organisationnelle;

CONSIDÉRANT que cette consultante externe à une grande connaissance du fonctionnement de la structure organisationnelle de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le contrat de gré à gré sera d'une durée de six mois au montant de 88 400 \$ avec possibilité de le renouveler pour une autre période de six mois, pour une durée maximale de douze mois et que, par conséquent, le montant total du contrat pourrait atteindre 176 800 \$;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*, le comité exécutif, à titre de délégué et de dirigeant de l'organisme, peut conclure un contrat de services de gré à gré d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* permet, à l'article 13 (4^e paragraphe), de conclure un contrat de gré à gré lorsqu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de comptes doit être faite au Conseil du trésor dans un délai de 30 jours;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*, et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CSDM de publier au système électronique d'appels d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec tous les contrats de 25 000 \$ et plus;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la conclusion du contrat avec la consultante externe Mme Manon Narbonne;
- 2° d'ACCORDER un contrat de six mois de 88 400 \$ (plus taxes) à la consultante externe Mme Manon Narbonne avec possibilité de le renouveler pour une période maximale de six mois sans excéder douze mois pour une valeur totale de 176 800 \$ plus taxes;
- 3° d'AUTORISER la directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle à signer le contrat;
- 4° de DÉLÉGUER à la directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 5° de MANDATER le Service du secrétariat général pour procéder à une reddition de comptes au Conseil du trésor dans les 30 jours;
- 6° de MANDATER le Bureau des approvisionnements pour procéder à la publication du contrat au système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

*8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Bedford – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-344 en date du 6 février 2017
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Notre-Dame-de-Grâce et Notre-Dame-de-Grâce annexe / Étoile filante – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-345 en date du 6 février 2017
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *10. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Louis-Riel– année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-346 (version corrigée) en date du 7 février 2017
de M. Louis Bienvenue concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *11. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Joseph-François-Perrault – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-347-A en date du 14 février 2017
de M. Louis Bienvenue concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *12. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école La Dauversière – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-348 en date du 7 février 2017
de M. Louis Bienvenue concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *13. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Léonard-De Vinci – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-349 en date du 8 février 2017
de Mme Francyne Fleury concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *14. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) – construction de nouvelles serres au Jardin botanique

Document déposé : Rapport DG-02-350 (version corrigée) en date du 13 février 2017
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

15. Service de l'organisation scolaire – diversification de l'offre de lait-école

Document déposé : Rapport A-10-103 (version corrigée) en date du 30 janvier 2017
de Mme Élane Lévesque concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'introduction d'une autre variété de lait nécessiterait une réorganisation du travail dans les écoles primaires;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'école n'a été formulée en lien avec la diversification de l'offre;

CONSIDÉRANT les risques liés aux règles d'hygiène et de salubrité en lien avec la manipulation des contenants de lait lors de la distribution;

CONSIDÉRANT les coûts plus élevés pour la distribution de ces variétés de laits (verres, chariots, ressources humaines, etc.);

CONSIDÉRANT que les Producteurs de lait du Québec distribuent seulement le lait de vache nature et que la diversification de l'offre pourrait compromettre le programme de bonification du lait;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° que le Secteur des services alimentaires poursuive l'offre de lait de vache nature pour le programme de lait-école ainsi que l'entente entre la FCSQ et les Producteurs laitiers du Québec.

16. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de poste – modification au plan de l'effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1794 en date du 1^{er} février 2017
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que certains de ces élèves ont besoin d'un soutien spécifique pour assurer leur sécurité et leur santé à l'école;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que certaines écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1 pour financer ces postes;

CONSIDÉRANT que certaines écoles sont déjà déficitaires et que les sommes engendrées par ces créations de poste seront assumées par l'équilibre budgétaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée au Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-310-1-23140-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Victor-Rousselot et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-139-1-23140-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 40 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Léonard-De Vinci et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-039-1-23140-167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 57,1429 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Lucien-Pagé et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-278-1-23410-167;

- 5° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein, à 100 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Joseph-Charbonneau et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-225-1-23410-167;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 17,1429 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23404-167;
- 8° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Pierre-Apôtre et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-209-6-23140-167;
- 9° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-Pierre-Apôtre et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-209-6-23410-167;
- 10° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-Pierre-Claver et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-079-6-23410-167;
- 11° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

17. Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – remplacement du système d'intercommunication – appel d'offres 25-2398P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3158 en date du 24 janvier 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement du système d'intercommunication à l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2001-1 de délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2016-2017 qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 244 622 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Installations électriques Auger inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d'intercommunication à l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

*18. Service des ressources financières – approbation des états financiers de deux garderies de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) fermées en 2016

Document déposé : Rapport A-31-3165-A en date du 15 février 2017
de Mme Céline Bouchard concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé, sous réserve de la production d'une version « A » .

19. Service des ressources financières – transport de valeurs par messagerie sécuritaire et consolidation bancaire – entente de services 27-488D – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année

Document déposé : Rapport A-31-3166 en date du 25 janvier 2017
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Nasreddine Slimi
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’une entente, un contrat de gré à gré a été attribué le 17 mars 2015 à *Société en Commandite Transport de Valeurs Garda* pour une période d’une année (2015-2016);

CONSIDÉRANT que l’entente prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service de l’organisation scolaire a été consulté et recommande d’exercer l’option de renouvellement de l’entente actuelle avec *Société en Commandite Transport de Valeurs Garda* pour une deuxième année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que *Société en Commandite Transport de Valeurs Garda* accepte l’option de renouvellement pour une deuxième année supplémentaire aux mêmes conditions et aux prix soumis à l’appel d’offres 27-488D;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d’ACCORDER un contrat à exécution sur demande d’une valeur de 67 842 \$ plus taxes à *Société en Commandite Transport de Valeurs Garda* pour les services de transport de valeurs par messagerie sécuritaire et consolidation bancaire, pour une deuxième année additionnelle de renouvellement couvrant la période allant du 17 mars 2017 au 16 mars 2018.

20. Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaire – appel d’offres 15-194P – premier renouvellement de contrats à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-3168 en date du 27 janvier 2017
de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué selon le rang suivant à *GSF Canada inc.*, *Les Constructions Serbec inc.*, *Roland Grenier Construction ltée* et *Mofax Électrique ltée* du 15 mars 2016 au 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie d'une option de renouvellement d'une année, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que l'entente devait prendre fin à l'arrivée au premier des événements suivants, soit la date d'échéance au terme de l'année ou à l'atteinte du montant maximal correspondant à l'année initiale;

CONSIDÉRANT l'atteinte du montant maximal en janvier 2017 et la nécessité d'exercer immédiatement l'option de renouvellement pour permettre d'octroyer de nouveaux mandats;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget d'investissement;

CONSIDÉRANT la volonté du Service des ressources matérielles de renouveler l'entente pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que *Mofax Électrique ltée, Les Constructions Serbec inc., GSF Canada inc. et Roland Grenier construction ltée* ont été consultés et qu'à l'exception de *Roland Grenier Construction ltée*, ils acceptent de renouveler l'entente tout en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 7 563 488,13 \$ plus taxes à *GSF Canada inc., Les Constructions Serbec inc. et Mofax Électrique ltée* pour les travaux généraux à taux horaire, pour une année additionnelle de renouvellement.

21. Service des ressources financières – location d'espaces à bureaux – avis d'appel d'intérêt 27-533S

Document déposé : Rapport A-31-3178 en date du 14 février 2017
de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le centre administratif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et son annexe, situés respectivement au 3737, rue Sherbrooke Est et au 3700, rue Rachel Est, à Montréal, sont des immeubles vétustes qui requièrent une importante remise en état à court terme;

CONSIDÉRANT qu'une enquête de santé a été commandée à la Direction de santé publique de Montréal et que les résultats de cette enquête montrent que l'état de santé des usagers des deux immeubles, sans être alarmant, est néanmoins préoccupant;

CONSIDÉRANT que toutes les solutions envisageables pour assurer le maintien d'un environnement sain et sécuritaire pour les usagers du centre administratif et de l'annexe demandent un investissement important et passent par une délocalisation totale ou partielle du siège social de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur les infrastructures publiques*, de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 16 de la séance ordinaire du 16 décembre 2016, le Conseil des commissaires a autorisé le lancement d'un appel de propositions dans le but de combler les besoins d'espace en lien avec la délocalisation des fonctions administratives (rapport A-33-1010-B);

CONSIDÉRANT que les principaux facteurs considérés lors de l'analyse et de la négociation seront, notamment, la conformité des espaces, la proximité du centre administratif actuel, l'accessibilité des espaces locatifs par transport en commun, le coût de location et les espaces de stationnement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 154 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la CSDM*, le Conseil des commissaires approuve toute transaction immobilière visant à conclure, à reconduire, à modifier ou à résilier, à titre de locataire, un bail immobilier avec un tiers pour toute durée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE connaissance du fait que l'avis d'appel d'intérêt 27-533S sera publié dans le but de combler les besoins d'espace en lien avec la délocalisation des fonctions administratives;
- 2° d'APPROUVER la composition du comité d'analyse et du comité de négociation dans le cadre de cet avis d'appel d'intérêt ainsi que les principaux objets d'analyse et de négociation;
- 3° de FAIRE un rapport relatant les résultats des négociations de l'avis d'appel d'intérêt afin d'obtenir l'approbation du Conseil des commissaires pour FINALISER un ou des baux avec le ou les propriétaires locataires qui seront retenus.

22. Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-la-Lande, annexe – travaux en lien avec la reprise du bâtiment situé au 5095, 9^e Avenue, aux fins de scolarisation

Document déposé : Rapport A-33-1017 en date du 8 février 2017
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les données démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) montrent que la population scolaire du quartier Rosemont augmentera de façon substantielle au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Jean-de-la-Lande est située dans une zone du quartier Rosemont où l'indice de défavorisation vient d'augmenter et que cela pose problème au regard de la capacité d'accueil de l'école;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux besoins, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) entend faire du bâtiment situé au 5095, 9^e Avenue, une annexe de l'école Saint-Jean-de-la-Lande;

CONSIDÉRANT que pour permettre l'accueil d'élèves du primaire dans cet immeuble, dès la rentrée 2017, les interventions requises comprennent, notamment, la réfection des joints de maçonnerie, le remplacement de toutes les fenêtres, la réhabilitation des finis intérieurs combinée au réaménagement des lieux en fonction des activités et des besoins scolaires, la réhabilitation des installations sanitaires et des systèmes électriques et mécaniques, l'aménagement d'une cour d'école ainsi que des travaux de mise aux normes;

CONSIDÉRANT que le mandat de services professionnels en architecture en lien avec ce projet a été confié à la firme *DMA*;

CONSIDÉRANT que, pour mener à terme le projet dans les délais prescrits et favoriser une rentrée scolaire sans heurt, le Service des ressources matérielles devra composer avec un échéancier serré et que, dans les circonstances, il est indiqué de faire appel à un entrepreneur qui détient un contrat à exécution sur demande pour des travaux généraux à taux horaire;

CONSIDÉRANT que la valeur maximale a été atteinte en ce qui a trait au contrat à exécution sur demande accordé, le 15 mars 2016, à l'issue de l'appel d'offres 15-194P, mais que ce contrat annuel pour des travaux généraux à taux horaire peut être renouvelé une fois;

CONSIDÉRANT que l'estimation du coût du projet en lien avec la reprise du bâtiment situé au 5095, 9^e Avenue, a été révisée récemment en fonction des données les plus récentes quant à l'état du bâtiment;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé entièrement par le budget de fonctionnement de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIER à l'entrepreneur *GSF Canada inc.* l'exécution des travaux en lien avec la reprise du bâtiment situé au 5095, 9^e Avenue, aux fins de scolarisation, dans le cadre du contrat à exécution sur demande lié à l'appel d'offres 15-194P et sous réserve du renouvellement de ce contrat annuel;

- 2° de CONFIER à l'entrepreneur suivant sur la liste établie à la suite de l'appel d'offres 15-194P – selon les modalités prévues – l'exécution des travaux auxquels fait référence le paragraphe précédent, si *GSF Canada inc.* n'est pas en mesure de les exécuter, faute de disponibilité;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme d'architectes *DMA* la somme associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet, et ce, au-delà du seuil de 110 000 \$ plus taxes, s'il y a lieu;
- 4° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir la dépense à la prochaine révision budgétaire et de déposer la somme requise au compte approprié, le cas échéant.

23. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation des systèmes de ventilation

Document déposé : Rapport A-33-1026 en date du 8 février 2017
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Groupe Environ-Air inc.* pour la réhabilitation des systèmes de ventilation de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, située au 6025, rue Beaulieu, à Montréal;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce projet, pour se conformer à de nouvelles directives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) relativement à l'exécution des travaux, l'entrepreneur a dû mettre en place des enceintes de protection pour l'ensemble de ses opérations, ce que ne prévoyaient pas les plans et devis;

CONSIDÉRANT que la réhabilitation des systèmes a été plus longue que prévu, étant donné la mise en application de ces nouvelles directives, qui découlent du Programme de qualité de l'air intérieur (PQAI);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée au budget en lien avec la mise en œuvre du Programme de qualité de l'air intérieur (PQAI) et que des sommes ont déjà été réservées à cet effet;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Groupe Environ-Air inc.* la somme associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réhabilitation des systèmes de ventilation de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, somme qui s'élève à 17 450 \$ plus taxes.

24.

Service des ressources matérielles – entrepreneurs détenant un contrat à exécution sur demande pour des travaux après sinistre à taux horaires – dépassement du volume d'affaires associé à ces contrats

Document déposé : Rapport A-33-1027 (version corrigée) en date du 13 février 2017 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les contrats à exécution sur demande pour des travaux après sinistre à taux horaire attribués, le 15 mars 2016, à *Roland Grenier Construction ltée* ainsi qu'à *Constructions Serbec inc.*, *Démolition Probec inc.* et *Service d'entretien Carlos inc.*, à l'issue de l'appel d'offres public 15-205P;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 14 de la séance du 15 mars 2016 du comité exécutif, les contrats découlant de l'appel d'offres 15-205P avaient une durée d'un an et pouvaient être renouvelés une fois, alors que le volume d'affaires annuel associé à cet appel d'offres pouvait atteindre 1 875 715,92 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'il fallait mettre fin aux contrats à la date d'échéance ou à l'atteinte du volume d'affaires maximal, selon l'arrivée du premier des deux événements;

CONSIDÉRANT qu'en considérant le renouvellement des contrats, le volume d'affaires autorisé pouvait atteindre 3,75 M\$ plus taxes et qu'à ce jour, la valeur des dépenses associées à ces contrats s'élève à environ 2,68 M\$ plus taxes, mais que les engagements totaux, établis sur une base estimative, atteignent 5,46 M\$, soit 45 % au-delà du volume d'affaires autorisé dans le cas du renouvellement des ententes;

CONSIDÉRANT que certains travaux confiés aux entrepreneurs homologués sont toujours en cours ou n'ont pas encore été facturés et qu'en fin de compte, la valeur des dépenses totales pourrait varier quelque peu en regard des engagements;

CONSIDÉRANT que le suivi en temps réel des engagements liés aux contrats à exécution sur demande pose un défi administratif important et que des outils informatiques ont été mis en place afin de prévenir les dépassements de volumes d'affaires ou d'échéances;

CONSIDÉRANT que les alertes ciblant le dépassement du volume d'affaires n'ont pas été émises et que des efforts sont actuellement déployés pour corriger les anomalies;

CONSIDÉRANT l'envergure du parc immobilier de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et l'état de vétusté qui le caractérise;

CONSIDÉRANT qu'avec la vétusté des composants des bâtiments vient la multiplication des bris, des défaillances et des problèmes associés à l'inefficacité des différents systèmes et que, dans ce contexte, le Service des ressources matérielles doit souvent opérer en mode curatif – dans les meilleurs délais – plutôt qu'en mode préventif;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de l'année scolaire 2016-2017, qui, en seulement six mois, a été marquée par à peu près deux fois plus de sinistres que toute l'année précédente, ce qui n'était pas prévisible;

CONSIDÉRANT que les interventions confiées aux entrepreneurs ayant soumis les prix les plus bas dans le cadre de l'appel d'offres 15-205P résultaient de situations urgentes et que, dans tous les cas, la Commission scolaire se devait d'agir avec diligence;

CONSIDÉRANT que, si les interventions nécessaires n'avaient pas été confiées aux entrepreneurs concernés par l'appel d'offres 15-205P, il aurait fallu les confier à un entrepreneur détenant un contrat pour des travaux généraux à taux horaires (appel d'offres 15-194P) et que, sans une telle entente valide, il aurait fallu conclure des contrats de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le volume d'affaires maximal en lien avec l'appel d'offres 15-194P a aussi été atteint pour la première année de l'entente, mais que les démarches en vue de renouveler les contrats qui y sont associés ont été entreprises par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements s'affaire aussi à préparer le lancement d'un nouvel appel d'offres public en vue de sélectionner des entrepreneurs pour l'exécution de travaux après sinistre à taux horaire;

CONSIDÉRANT que, d'ici l'attribution de contrats à l'issue de cet appel d'offres, la Commission scolaire pourra confier les travaux après sinistre aux entrepreneurs détenant un contrat à exécution sur demande en lien avec l'appel d'offres 15-194P, sous réserve du renouvellement des contrats annuels qui y sont associés et qu'ainsi, aucune nouvelle commande ne serait exécutée dans le cadre de l'appel d'offres 15-205P;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées aux sinistres sont généralement couvertes par le régime d'indemnisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et que, s'il y a lieu, les éléments non admissibles, dont les franchises, sont imputés au budget d'investissement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le renouvellement des ententes découlant de l'appel d'offres public 15-205P, et ce, en raison du volume d'affaires et des engagements totaux déjà contractés;

- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles (SRM) à payer à *Roland Grenier Construction Ltée* toutes les sommes associées aux travaux exécutés ou à être complétés, en vertu des engagements déjà contractés, par cet entrepreneur ou ses sous-traitants dans le cadre de l'appel d'offres 15-205P;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à *Constructions Serbec inc.* toutes les sommes associées aux travaux exécutés ou à être complétés, en vertu des engagements déjà contractés, par cet entrepreneur ou ses sous-traitants dans le cadre de l'appel d'offres 15-205P;
- 4° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à *Démolition Probec inc.* toutes les sommes associées aux travaux exécutés ou à être complétés, en vertu des engagements déjà contractés, par cet entrepreneur ou ses sous-traitants dans le cadre de l'appel d'offres 15-205P;
- 5° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à *Service d'entretien Carlos inc.* toutes les sommes associées aux travaux exécutés ou à être complétés, en vertu des engagements déjà contractés, par cet entrepreneur ou ses sous-traitants dans le cadre de l'appel d'offres 15-205P.

25. Service du secrétariat général – calendrier des séances du comité exécutif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-34-2699 en date du 9 février 2017
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 3 du *Règlement R1998-4 concernant les règles d'assemblée du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal*, qui prévoit la tenue des séances ordinaires du comité exécutif les mardis, toutes les deux semaines, à 13 h 30, à la salle Laure-Gaudreault du centre administratif de la Commission scolaire de Montréal, sis au 3737, rue Sherbrooke Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT les calendriers scolaires en vigueur pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT la période du congé des fêtes de Noël et la semaine de relâche prévues à ces calendriers;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le calendrier suivant des séances du comité exécutif pour l'année 2017-2018 :

| Calendrier des séances du comité exécutif – année 2017-2018 | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • 4 juillet 2017 • 22 août 2017 • 5 septembre 2017 • 19 septembre 2017 • 3 octobre 2017 • 17 octobre 2017 • 31 octobre 2017 • 14 novembre 2017 | <ul style="list-style-type: none"> • 28 novembre 2017 • 12 décembre 2017 • 16 janvier 2018 • 30 janvier 2018 • 13 février 2018 • 27 février 2018 • 20 mars 2018 • 3 avril 2018 | <ul style="list-style-type: none"> • 17 avril 2018 • 1^{er} mai 2018 • 15 mai 2018 • 29 mai 2018 • 12 juin 2018 • 26 juin 2018 |

*26. Service du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil des commissaires 2017-2018

Document déposé : Rapport A-34-2700 en date du 10 février 2017
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

27. Information

- * a) A-11-78 Services éducatifs – suivi au Forum Enseigner et intervenir auprès des élèves ayant des besoins particuliers (21 novembre 2016) – présentation du compte-rendu et du rapport synthèse de l'atelier de réflexion des participants
- * b) A-11-79 Services éducatifs – travaux entourant la politique de la réussite de la CSDM, le plan d'engagement de la CSDM et les projets éducatifs des établissements – échéancier

28. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 22 février 2017

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 février 2017 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 22 février 2017.

29. Période réservée aux membres du comité exécutif

a) Nomination à des postes de direction adjointe

En lien avec les rapports de nomination à des postes de direction adjointe, M. Jean Ouimet mentionne que la CSDM regarde la possibilité d'ouvrir un deuxième concours d'admissibilité à la fonction de direction adjointe.

b) Congrès vélo d'hiver 2017

M. Ben Valkenburg mentionne qu'il a participé au congrès vélo d'hiver 2017. Il constate que les cyclistes des pays nordiques, dont la Finlande, doivent composer avec les mêmes problèmes que ceux du Québec. Il ajoute que l'industrie et les commerces de vélos peuvent maintenant fonctionner à l'année, grâce à l'utilisation du vélo l'hiver. Il souhaite que la CSDM puisse jouer un rôle important dans la formation d'élèves en vue de les amener à travailler dans le domaine du cyclisme.

La séance est levée à 15 heures.

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 22 février 2017.